



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# BULLETIN SANITAIRE EN REGION PAYS DE LA LOIRE

Deuxième trimestre 2026

## Santé des abeilles en Pays de la Loire : bilan, vigilance et nouveaux enjeux

Malgré un automne difficile, le printemps 2026 démarre dans un contexte globalement favorable pour les colonies, avec une reprise dynamique de l'activité apicole dans la région. Derrière cette impression encourageante, plusieurs signaux rappellent l'importance d'une vigilance sanitaire constante : pression parasitaire du varroa, mortalités multifactorielles ou encore menace représentée par l'acarien *Tropilaelaps spp.* : les enjeux sanitaires évoluent rapidement et nécessitent une surveillance active des apiculteurs comme toujours.

Ce bulletin propose un point de situation sur les signalements enregistrés par l'OMAA en Pays de la Loire en ce début d'année, revient sur un cas concret illustrant les difficultés de gestion du varroa et présente les éléments essentiels de vigilance face à *Tropilaelaps spp.*, parasite désormais aux portes de l'Europe.

Le dispositif OMAA reste mobilisé pour accompagner les apiculteurs face aux troubles de santé des colonies et encourage le signalement précoce de toute anomalie. N'hésitez pas à contacter le guichet unique au **02.41.69.80.69**.

## Sommaire

1. **OMAA : bilan 2026 & rappel du fonctionnement**  
..... p.2
2. **Varroa : les parcours de lutte ne s'improvisent pas**  
..... p.5
3. **Tropilaelaps : l'acarien aux portes de l'Europe**  
..... p.8

# 1. Bilan OMAA – Pays de la Loire

## Bilan OMAA 2026

La saison 2026 est bien engagée mais la surveillance reste de mise. Sur la figure 1, on observe une **variation saisonnière classique**, avec davantage de signalements en période d'activité apicole. L'année 2026 se caractérise notamment par une **augmentation des signalements de mortalités sur certains départements** (cf figure 2), notamment en lien avec une plus forte volonté des apiculteurs de déclarer des pertes suspectées dues au **frelon asiatique (*Vespa velutina*)**. Ces observations seront à mettre en parallèle avec les résultats de l'enquête nationale de mortalités hivernales ([ENMHA](#)) dont les résultats sont à disposition chaque année sur le site de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale.

Cependant, il est important de rappeler que les mortalités hivernales de colonies sont **souvent multifactorielles**. Parmi les principaux facteurs de fragilisation, on retrouve :

- le parasite *Varroa destructor*,
- les ressources alimentaires insuffisantes ou déséquilibrées,
- et les conditions climatiques.

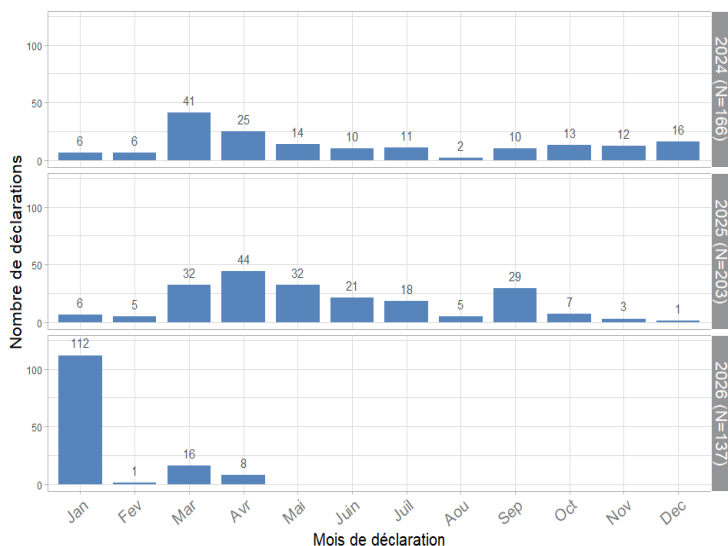


Figure 1 : Nombre mensuel de déclarations à l'OMAA entre 2024 et 2026 en Pays de la Loire

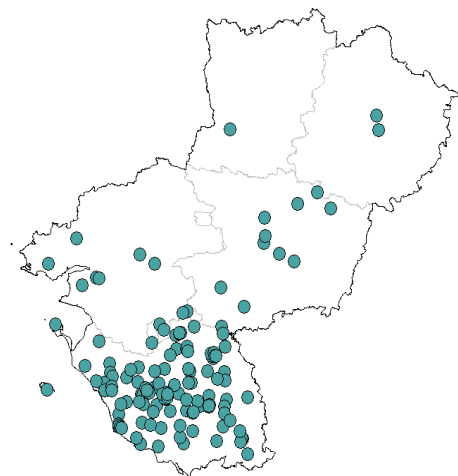


Figure 2 : Localisation des déclarations à l'OMAA en 2026 en Pays de la Loire

Le début de saison a été **précoce et dynamique**, avec des colonies globalement en bon développement et une saison intense pour les apiculteurs. Cela s'est traduit par **peu de déclarations de troubles sanitaires** ce printemps. Attention toutefois, un démarrage précoce implique aussi un **développement anticipé du varroa**, ce qui peut conduire à une pression parasitaire plus forte plus tôt dans la saison. **La surveillance régulière des colonies reste donc essentielle, pensez à réaliser des comptages varroa.**

### Rappel : comment fonctionne l'OMAA ?

L'OMAA est un **guichet unique permettant aux apiculteurs de déclarer tout trouble observé sur leurs colonies**, qu'il s'agisse de mortalités, d'affaiblissements ou de comportements anormaux, ... L'objectif de cet observatoire est en parti d'assurer une prise en charge adaptée de chaque situation, en orientant les déclarations vers le dispositif le plus pertinent.

Après enregistrement, chaque signalement est analysé puis dirigé vers l'un des **trois dispositifs existants**.

- Les situations relevant de **dangers sanitaires réglementés**, tels que la présence du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*), des acariens du genre *Tropilaelaps* spp. , font l'objet d'une gestion spécifique encadrée par la réglementation sanitaire. **Aucun cas de ce type n'a été identifié en 2026 en Pays de la Loire.**
- Les **mortalités massives aiguës** constituent le deuxième dispositif. Elles correspondent à des pertes brutales et importantes de colonies, pouvant survenir en lien avec un facteur environnemental ou toxique. Leur prise en charge est encadrée par la **note de service DGAL/SASPP/2018-444 du 12 juin 2018**, qui définit les critères de suspicion, les modalités de déclaration et les conditions de mise en œuvre des investigations. Cette note précise notamment les seuils et les éléments permettant de qualifier une mortalité comme « massive et aiguë », ainsi que les procédures à suivre pour déclencher une intervention des services compétents, en particulier du SRAL (Service Régional de l'Alimentation) de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF). **En 2026, une seule déclaration a été orientée vers ce dispositif, contre vingt-cinq en 2025.**
- Enfin, la grande majorité des déclarations relève du dispositif dit des « **autres troubles** ». Celui-ci regroupe des situations variées, comme des affaiblissements progressifs ou des anomalies de développement. Ces cas nécessitent une analyse globale, prenant en compte l'ensemble des facteurs pouvant influencer la santé des colonies.

**Pour rappel**, le dispositif OMAA est accessible à l'ensemble des apiculteurs, quels que soient leur profil et la taille de leur cheptel, et permet d'effectuer autant de déclarations que nécessaire vers le guichet unique de l'OMAA. Chaque apiculteur peut bénéficier d'investigations financées par l'État, réalisées par un binôme Vétérinaire – Technicien Sanitaire Apicole (TSA), dans la limite de :

- **une investigation pour les exploitations de moins de 50 colonies,**
- **deux investigations pour les exploitations de 50 à 200 colonies,**
- **et trois investigations pour les exploitations de plus de 200 colonies.**

Selon les situations rencontrées dans le cadre des investigations « Autres troubles », la réalisation d'analyses complémentaires peut également être prise en charge, sous réserve du respect des conditions prévues par le dispositif. L'apiculteur reste également libre de prendre en charge financièrement des investigations complémentaires, sans facteur limitant.

## Les enquêtes environnementales : comprendre leur déroulement

Dans certaines situations, notamment lors de mortalités massives aiguës, des investigations complémentaires peuvent être déclenchées afin d'identifier une éventuelle cause environnementale. Ces enquêtes sont conduites par les agents du SRAL.

Concrètement, une **enquête environnementale débute après la confirmation d'un trouble significatif sur un rucher**. Les agents du SRAL procèdent alors à une analyse approfondie du contexte local. Le cas échéant, ils réalisent un **état des lieux du parcellaire agricole** situé à proximité des colonies concernées, afin d'identifier les cultures présentes et les pratiques associées.

Dans ce cadre, les **registres de traitements phytosanitaires** (PPP) des exploitations agricoles qui disposent de parcelles agricoles dans la zone investiguée sont consultés pour recenser les produits utilisés et les périodes d'application. En parallèle, des **prélèvements de végétaux** peuvent être effectués sur le terrain (cultures, fleurs). Ces échantillons sont ensuite analysés en laboratoire afin de détecter et de quantifier d'éventuels résidus de substances actives. Ils sont comparés aux analyses réalisées en parallèle sur les matrices apicoles (miels, nectars, pollens, abeilles...).

Les données recueillies permettent ainsi de croiser les informations issues du terrain, des pratiques agricoles et des analyses, dans le but de mieux comprendre l'origine des troubles observés.

**En 2025**, le dispositif des mortalités massives aiguës (MMA) a fait l'objet de 25 déclarations en Pays de la Loire. Parmi celles-ci, 6 situations initialement orientées vers le dispositif des « autres troubles » ont été réévaluées et réorientées vers les services du SRAL, en raison d'éléments compatibles avec une suspicion d'origine environnementale. Ces signalements ont donné lieu, pour une partie d'entre eux, à des investigations approfondies.

Pour les 19 autres cas :

- 5 ont fait l'objet d'enquêtes environnementales complètes, comprenant à la fois l'analyse des registres de produits phytosanitaires, des prélèvements de végétaux à proximité des ruchers et des analyses de matrices apicoles (abeilles, pollen, miel).
- Dans deux autres situations, les investigations ont reposé sur l'étude des registres et des analyses de matrices apicoles.
- Enfin, 5 cas ont uniquement donné lieu à des analyses apicoles, sans investigation environnementale sur le terrain.
- Par ailleurs, 7 déclarations ont bien été enregistrées dans ce dispositif mais n'ont pas pu faire l'objet d'investigations environnementales, en raison d'un signalement trop tardif ne permettant pas la réalisation de prélèvements ou l'exploitation des données dans des conditions satisfaisantes.

**En 2026**, 2 enquêtes environnementales sont en cours dans le cadre de ce dispositif.

Il est important de souligner que l'efficacité de ces investigations dépend fortement de la rapidité de déclaration. En effet, des signalements tardifs peuvent empêcher la réalisation de prélèvements pertinents ou l'accès à certaines informations, limitant ainsi les conclusions possibles. C'est pourquoi il est essentiel, pour les apiculteurs, de **déclarer sans délai toute situation inhabituelle ou suspecte directement auprès du guichet unique de l'OMAA**.

## 2. *Varroa* : les parcours de lutte ne s'improvisent pas

### La déclaration



Début mars, un apiculteur signale des pertes élevées en sortie d'hivernage dans son atelier d'essaims. Il décrit des colonies vides ou très faibles, parfois avec une reine encore présente et en ponte, ou de petites grappes mortes. Les pertes concernent trois ruchers et sont estimées entre 30 et 60 % selon les sites.

Les signes observés évoquent pour lui une varroose, mais il s'interroge également sur d'autres causes possibles d'échec de cet atelier, notamment la qualité des reines ou l'influence des parcours. L'hypothèse toxicologique est rapidement écartée : des colonies appartenant à un collègue et situées à proximité n'ont pas présenté le même niveau de pertes, et les ruchers concernés sont implantés dans des environnements variés et éloignés les uns des autres.

Les essaims avaient été créés entre mai et juillet. Les nourrissements ont été réalisés régulièrement jusqu'à la mi-août puis interrompus. Une pression importante du frelon asiatique a également été signalée en fin de saison.

### L'investigation du rucher

L'analyse des pratiques de gestion sanitaire met en évidence une stratégie de lutte contre *Varroa destructor* reposant sur :

- une application de Varromed® (spécialité à base d'acide oxalique et d'acide formique) début juillet ;
- puis la pose de lanières Bayvarol® (flumétrhine) mi-août.

Il est également noté que le Bayvarol® avait déjà été utilisé l'année précédente sur l'ensemble du cheptel, y compris sur les colonies ayant servi à produire les essaims concernés.

Quelques comptages de varroas sur plateau ont été réalisés fin novembre sur 48 heures. Les résultats, jugés rassurants par l'apiculteur, n'ont pas conduit à la mise en œuvre d'un traitement hivernal.

Lors de l'investigation, plusieurs colonies survivantes présentent encore des niveaux d'infestation importants. Des comptages par lavage révèlent jusqu'à 9 varroas phorétiques pour 100 abeilles, indiquant une forte pression parasitaire. Certaines colonies présentent également de faibles réserves alimentaires.

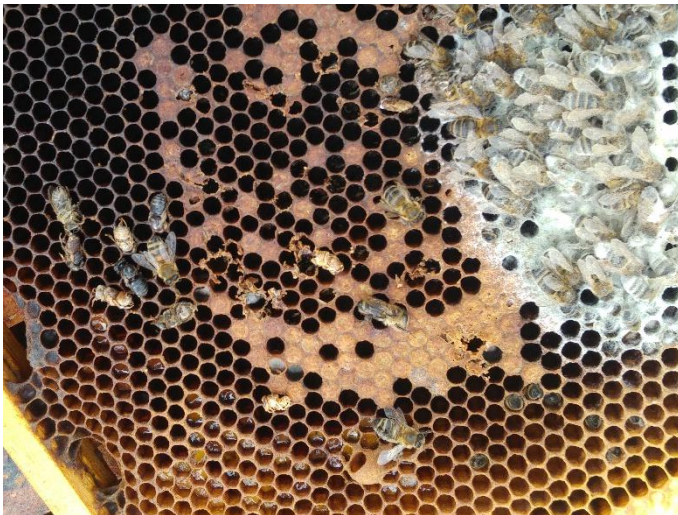


Photo 1 : mortalité hivernale



Photo 2 : Comptage de varroas phorétiques par lavage

## Les analyses et conclusion de l'investigation

Même si plusieurs facteurs ont probablement contribué aux pertes (pression du frelon asiatique, faibles réserves, dynamique des essaims), l'hypothèse principale retenue est celle d'une varroose associée à un échec de traitement.

Une attention particulière est portée à l'utilisation répétée de traitements à base de pyréthrinoïdes. Le Bayvarol® contient de la fluméthrine, molécule appartenant à cette famille chimique, au même titre que le tau-fluvalinate contenu dans Apistan®.

Or, des résistances de *Varroa destructor* aux pyréthrinoïdes sont décrites depuis les années 1990, notamment en Italie, à la suite d'échecs répétés de traitements (Lodesani et al., 1995). Aujourd'hui encore, ces résistances sont bien connues.

Un second cas rapporté par un autre apiculteur de la région vient renforcer cette réflexion : deux ruchers ayant reçu des lanières à base de fluméthrine provenant du stock de l'année précédente ont présenté des mortalités proches de 100 %, alors que le reste du cheptel, géré avec des traitements à base d'amitrazé et des traitements organiques complémentaires, a subi très peu de pertes.

## Que faut-il retenir du cas ?

### Qu'est-ce que la résistance d'un parasite à un médicament ?

Le risque de résistance de certaines populations de parasite concerne aujourd'hui la majorité des molécules utilisées. Cette résistance de varroa aux pyréthrinoïdes et à l'amitrazé est clairement établie. Elle est définie comme l'augmentation de la proportion de parasites capables de survivre à des doses qui, normalement, tueraient les parasites de la même espèce. On parle de parasites sensibles (ceux qui meurent en présence du médicament à la dose effective) et de parasites résistants (ceux qui survivent).

Il est évoqué différents types de résistance (Mallick, 2013) :

- **la résistance comportementale** : modification du comportement du parasite qui réduit la probabilité d'exposition à l'insecticide (il évite le médicament). Pas de données pour Varroa ;
- **la résistance physiologique** : elle se situe à l'échelle des tissus et organes et consiste en une diminution de la pénétration des insecticides (par exemple par épaissement de la cuticule pour limiter la pénétration). Pas de données pour Varroa ;
- **la résistance biochimique** : elle s'observe au niveau cellulaire et est caractérisée par une augmentation de la concentration ou de l'activité des enzymes des systèmes de détoxication ou par une modification du(des) site(s) d'action des insecticides (diminution de l'affinité des sites d'action). Les deux modes d'action sont décrits chez Varroa.

### Comment se développe la résistance au sein d'une population de varroa ?

Le schéma 1 rappelle le principe d'apparition de la résistance : la même molécule appliquée dans le temps va aboutir à l'apparition d'individus résistants qui eux-mêmes vont transmettre cette résistance à leur descendance. Le risque d'apparition de la résistance augmente si le parasite est exposé à des doses faibles du médicament (qui ne vont pas le tuer) ; c'est le cas si on laisse les traitements de longue durée au-delà de la durée préconisée ou en l'absence de respect d'un renouvellement régulier des cires dans lesquelles les résidus de médicaments peuvent s'accumuler. **Pour aller plus loin**, l'ANSES a publié récemment un rapport sur la contamination et adultération des cires d'abeilles : risque pour la santé des abeilles <http://anses.fr/system/files/SABA2022-AUTO-0050-RA.pdf>

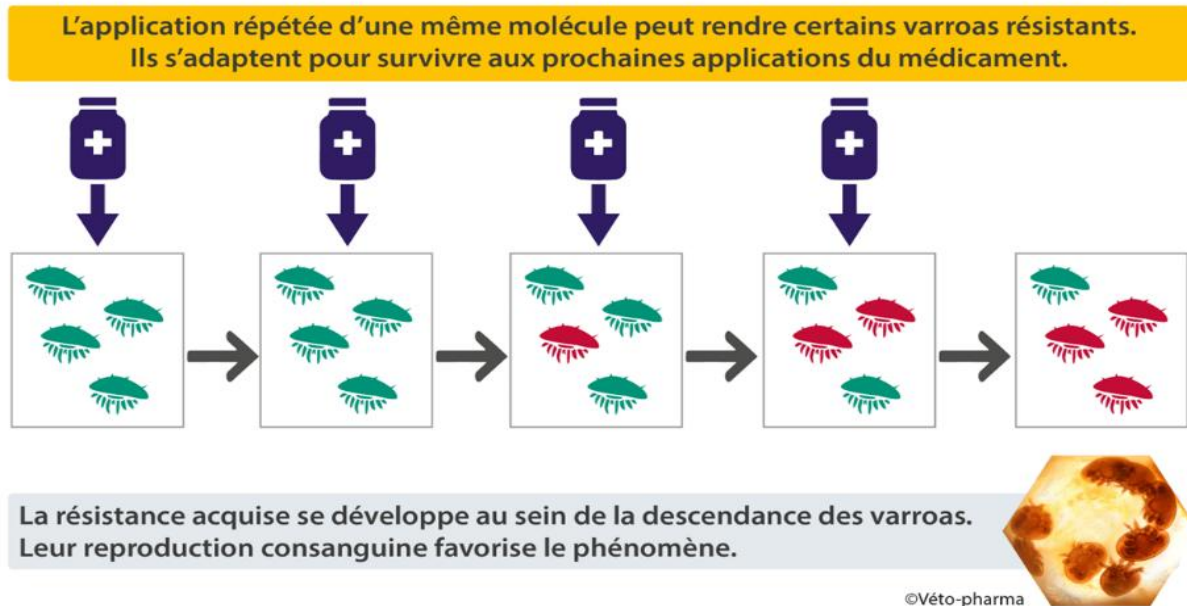


Schéma 1 : Apparition d'une résistance lors d'application répétée à un même médicament

Est-ce que cette résistance est définitive ou existe-t-il un « retour en arrière » ?

En l'absence de pression des acaricides, une baisse de la fréquence des géotypes résistants peut être observée. Ce phénomène s'appelle **la réversion** et peut être exploité dans les programmes de gestion de la résistance (Mallick). Par contre, le phénomène de réversion peut être lent dans les populations résistantes de *Varroa*.

Comment éviter l'apparition de résistance lors de notre gestion varroa ?

Ce cas illustre :

- la nécessité d'une surveillance régulière des niveaux d'infestation par des comptages réguliers et fiables ;
- l'importance d'évaluer l'efficacité réelle des traitements avant et après application ;
- le risque associé à l'utilisation répétée d'une même famille chimique, notamment les pyréthrinoïdes ;
- l'intérêt d'alterner les substances actives afin de limiter la sélection de populations résistantes ;
- le rôle complémentaire des traitements hivernaux, notamment à base d'acide oxalique, dans la gestion globale du parasite.

Il rappelle également que la lutte contre *Varroa destructor* doit s'inscrire dans une **stratégie annualisée et multifactorielle intégrant les médicaments vétérinaires, les méthodes biotechniques, les comptages réguliers et l'adaptation des pratiques en fonction du niveau de risque.**

### 3. *Tropilaelaps* spp : l'acararien aux portes de l'Europe

#### ⚠ SITUATION EN 2025

*Tropilaelaps mercedesae* a été officiellement détecté sur le continent européen dès **2021**, dans la région de Krasnodar (Russie occidentale), puis en Géorgie en 2025. Il **n'est pas encore présent en France**, mais sa progression vers l'Ouest est confirmée. Il est désormais considéré comme une **menace sérieuse et imminente** pour notre apiculture.

#### Qui est-il ?

Comme *Varroa destructor*, *Tropilaelaps* spp est un acararien parasite de l'Abeille mellifère. Originaire d'Asie, où il infestait naturellement *Apis dorsata*, il parasite aujourd'hui massivement *Apis mellifera*.

Il est visible à l'œil nu, mais son corps est plus long que large (environ 1/3 de la taille du varroa) — il court littéralement sur les rayons, là où le varroa rampe lentement.

L'espèce menaçant l'Europe est *Tropilaelaps mercedesae*, capable de se reproduire dans le couvain d'*Apis mellifera*.

CARACTERE	TROPILAE LAP SPP	VARROA DESTRUCTOR
Forme	Long > large	Large > long
Mobilité	Très rapide	Lente
Phase phorétique*	~2–3 jours max	~13 jours
Sites alimentaires	Multipl es sur la nymphe (uniquement sur les larves et nymphes)	Un seul (sur les larves nymphes et adultes)
Durée du cycle	~6–9 jours	~10–12 jours

\*Période hors du couvain



De g. à dr. : *Mellitiphis alvearius*, *Braula coeca*, *Tropilaelaps* sp. (bas centre), *Varroa destructor* (droite).  
 Crédit : APHA Bee unit, York, UK Crown Copyright.



*Tropilaelaps* sp. (à g.) aux côtés de *Varroa destructor* (à dr.) sur une larve d'*Apis mellifera*. © ANERCEA / Info-Reines.

### Pourquoi est-il plus dangereux que le Varroa ?

Plusieurs caractéristiques le rendent encore **plus menaçant** :

- **Cycle plus court** (~7 j vs 10–12j) et davantage de descendants par cellule
- **Pontes plus précoces** : ~3 femelles par cellule (vs 1–2 pour le varroa)
- **Sites d'alimentation multiples** sur la même nymphe → lésions sévères
- **Vecteur du DWV** (virus des ailes déformées) et d'autres virus
- **Résistance accrue** à l'épouillage grâce à sa morphologie allongée
- **Mobilité supérieure et localisation protégée**, les traitements acaricides actuels seraient à adapter aux particularités du parasite et nécessiteront probablement une biotechnie associée.

Dans une colonie fortement parasitée, jusqu'à **50 % du couvain** peut être infesté. Des pertes massives ont été documentées en Asie. Une colonie peut être décimée en moins d'un an.

### Signes cliniques à surveiller

Les signes cliniques associés à une infestation par *Tropilaelaps* spp sont proches de ceux de la varroose — **savoir distinguer les deux acariens** est essentiel notamment lors des comptages sur plancher collant.

- **Couvain lacunaire ou mosaïque**
- **Abeilles malformées** (ailes atrophiées)
- **Cellules ouvertes** avec pupes altérées
- **Abeilles rampantes** à l'entrée de la ruche
- Acariens très **mobiles sur le plancher** (*Tropilaelaps* court ; le Varroa rampe)
- **Fondatrices visibles** à l'œil nu dans le couvain décapé

⚡ *Sa phase phorétique très courte (2–3 j) le rend peu détectable sur les abeilles adultes. Il faut privilégier l'examen du couvain et du plancher collant. [Lien plaquette Anses](#)*

#### LES BONS GESTES POUR PROTEGER VOTRE RUCHER

- **Respectez strictement les conditions d'importations et d'échanges** et évitez les zones et territoires à risque potentiel ou avéré" voir site du Ministère de l'agriculture : "<https://agriculture.gouv.fr/importations-dabeilles-et-de-bourdons-depuis-letranger-queelles-regles>"
- **Pratiquez des comptages réguliers** sur plancher collant — ils permettent de détecter précocement toute présence anormale.
- **Examinez votre couvain** de façon systématique lors des visites.
- En cas de doute, **conservez les individus** idéalement dans de l'alcool non dénaturé à 70° ou dans un contenant hermétique dans l'attente de l'identification par un professionnel.

 **Suspicion de *Tropilaelaps* ? Contactez immédiatement** : L'OMAA Pays de la Loire  
*Tout signalement est précieux. Mieux vaut une fausse alerte qu'une introduction non détectée.*